

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU NORD DAUPHINE  
RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
LE JEUDI 23 JANVIER 2020 A HEYRIEUX – SIEGE CC CND**

<b>Nombre de Membres</b>	En exercice 36	Présents 27	Votants 30
--------------------------	-------------------	----------------	---------------

L'an 2020, le jeudi 23 janvier, à 19h30, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Collines du Nord-Dauphiné, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Heyrieux, sous la présidence de René PORRETTA.

Date de convocation : lundi 13 janvier 2020

Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET (Heyrieux)

**Présents :** DEVRED Marie-Agnès, QUEMIN André (Bondefamille) ; BESSON Nathalie, ORELLE Pierre-Louis (Charantonay) ; MAGNARD Corinne, NEPLE Alain, REY Christian, SAUGEY Catherine (Diémoz) ; CRESSENT Bernard, FASSINOT Christine (Grenay) ; ANGONIN Daniel, CHASTAGNARET Martine, GENDRIN Valérie, NOWAK Christine, REVEYRAND Michel, ROSET Patrick (Heyrieux) ; PORRETTA René (Oytier Saint Oblas) ; COCHARD Bernard, VAILLANT Evelyne (Roche) ; BOUQUET Isabelle, CASTAING Patrick, LASSALLE Camille, TERRY Joël (Saint-Georges-d'Espéranche) ; GALLON Gérard, MUSTI Murielle (Saint-Just-Chaleyssin) ; CLAUDIN Félicie, PARISET Robert (Valencin).

**Absents :** BRICOUT Michel, FARAULT Patrick, HUGOU Isabelle, KENT Pierre-Alain, MICHAUD Jean-Paul, MIGNOZZI François, NEDJAM Angèle, PORTAL Philippe, VISCOGLIOSI Béatrice.

**Procurations**  
HUGOU Isabelle à MUSTI Murielle  
KENT Pierre-Alain à COCHARD Bernard  
MICHAUD Jean-Paul à GALLON Gérard

## 1. COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12/12/2019

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 12 décembre 2019.

## 2. CONTRAT DE RURALITE 2017/2020 – CONVENTION FINANCIERE 2020 (PJ)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU la délibération du 15/12/2016 approuvant la mise en place d'un contrat de ruralité sur le territoire des Collines du Nord Dauphiné,
- VU les délibérations du 12/12/2019 approuvant les 2 opérations suivantes portées par la CC CND :
  - o « Aménagement/Equipement : locaux de stockage et garages mutualisés / pôle de services aux habitants et aux entreprises »,
  - o Acquisition de dix panneaux d'information dynamique pour les journaux électroniques du territoire.
- CONSIDERANT l'enveloppe financière de 358 000 euros accordée au territoire pour l'année 2020, dans le cadre du contrat de ruralité 2017/2020,
- D'APPROUVER la répartition de l'enveloppe 2020 du contrat de ruralité comme suit :

Axe	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat FSIL Ruralité	Part autres financeurs
1	Aménagement/équipement de locaux de stockage et de garages mutualisés et d'un pôle de services aux habitants et aux entreprises au sein du nouveau siège communautaire	CC CND	315 929 €	63 186 €	252 743 €	
1	Acquisition de 10 panneaux d'information dynamique pour les journaux électroniques de la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné	CC CND	133 700 €	28 443 €	105 257 €	

- D'AUTORISER le Président à signer la convention financière 2020 correspondante et à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**3. ASSOCIATION GESTIONNAIRE PETITE ENFANCE « LA RECRE DES P'TITS LOUPS » - ATTRIBUTION D'UNE AVANCE SUR SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2020**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :**

- CONSIDERANT la convention d'objectifs et de moyens passée avec l'association « la Récré des P'tits Loups », gestionnaire de services « PEEJ » depuis le transfert de compétences,
- VU le courrier adressé par ladite association, en date du 19/12/19, sollicitant l'attribution et le versement anticipés de sa subvention de fonctionnement 2020,
- CONSIDERANT la situation de cessation de paiement des dépenses et des salaires au 31/01/2020 de l'association,
- D'ATTRIBUER à l'association « la Récré des Petits Loups » une subvention de fonctionnement de 48 369 €, au titre de l'exercice 2020,
- DE VERSER immédiatement à ladite association un acompte de subvention 2020 d'un montant de 45 000 €
- D'APPROUVER la signature de la convention financière annuelle 2020 correspondante,
- DE CONFIRMER l'inscription des crédits nécessaires au budget général 2020 qui sera adopté le 13/02/2020 ?
- D'AUTORISER le Président à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document y afférant.

**Affiché le : 29 janvier 2020**

**Jusqu'au : 29 février 2020**

**Le Président,  
René PORRETTA**

